

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_098
PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2025 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Emilie MARCHES, Adjointe au Maire, Déléguée à la Politique de la Ville rappelle à l'Assemblée que pour assurer la mise en œuvre des orientations stratégiques déclinées dans sa nouvelle feuille de route Politique de la Ville, la ville de Mérignac et ses partenaires, en complément du droit commun, coordonnent la programmation de projets structurants en direction des habitants des deux quartiers prioritaires de la Ville (QPV) : YSER PONT DE MADAME et BEAUDESERT.

Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets « Contrat de Ville 2025 », lancé par l'Etat et Bordeaux Métropole, la ville de Mérignac a dégagé des moyens financiers, logistiques et d'ingénierie en complément de ceux apportés par ses partenaires.

Le format de l'appel à projet vient favoriser l'innovation et permettre une adaptabilité des projets associatifs aux évolutions territoriales et objectifs poursuivis par les collectivités. Portant sur des enjeux à la fois spécifiques à chacun des QPV, mais également transversaux, la programmation de la politique de la ville est aussi diverse que le sont les enjeux qui la traversent.

A titre d'exemple, ce sont des projets visant plus particulièrement la mise en place d'actions fortes en direction de la jeunesse à Beaudésert, tandis que le quartier d'Yser Pont de Madame se caractérise davantage par la poursuite d'un travail d'accompagnement à l'insertion professionnelle des habitants. Enfin, des enjeux autour de l'accès aux droits et de la nécessité de développer le lien social sur ces quartiers restent prégnants.

Au total, ce sont cette année 78 demandes de financement qui ont été déposées, dont 16 nouveaux projets répondant aux critères d'éligibilité et 12 portés par les associations d'animation locale en QPV. Une thématique jusque-là moins représentée se distingue cette année : celle de la transition écologique, enjeu de taille sur les quartiers de la politique de la ville, entre mobilités douces et sensibilisation à l'alimentation durable.

La ville de Mérignac a assuré une instruction partagée des dossiers de demande de subvention déposés tant sur leur éligibilité que sur les financements demandés avec les principaux financeurs : l'Etat, Bordeaux Métropole et le bailleur social Domofrance.

Pour la programmation 2025 du Contrat de Ville Métropolitain, il est proposé d'accorder et de verser des subventions pour soutenir les 37 projets retenus à l'issue de l'instruction des dossiers tels que présentés en annexe, pour un montant total de 59 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 10 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention aux associations, conformément au tableau annexé qui fixe la liste des bénéficiaires et les montants attribués ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions pour un montant total de 59 000 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 47 voix pour

N'ont pas pris part au vote : Monsieur Kubilay ERTEKIN, Madame Marie-Eve MICHELET

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10567-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.